

La vague de chaleur qui frappe la France impacte durement les conditions de travail dans les écoles. L'immobilisme de notre administration ne doit pas être considéré comme inébranlable. Le ministère s'est contenté de rappeler qu'il ne faut pas utiliser les pièces les plus exposées, comme si les écoles disposaient de pléthore de locaux, d'éviter les entrées d'air chaud et d'hydrater les élèves, on croit rêver... Aujourd'hui on parle de se protéger face à un risque qui peut s'avérer vital. Le SNE se penche sur la situation des personnels, très oubliés dans ce contexte. Voilà les conseils de notre syndicat pour vous protéger et obtenir des améliorations.

Si vous vous êtes une personne à risque (femme enceinte, personnel souffrant d'une pathologie sensible à la chaleur, personnel des plus âgés), ne prenez aucun risque. Si votre école n'offre pas de conditions thermiques acceptables, le danger est réel. Parlez-en à votre médecin, contactez votre IEN et exposez-lui le problème. **L'employeur a l'obligation de trouver des solutions pour vous protéger**. En cas d'absence de solution, vous pouvez exposer votre souhait d'obtenir une autorisation d'absence à votre IEN. Elle devra être avec traitement. **Vous pouvez aussi exercer remplir une fiche RSST (accessibles depuis Arena) et exercer votre droit de retrait**. En cas de difficulté, contactez-nous.

Si vous n'êtes pas une personne à risque, mais que le bâti, l'équipement et l'environnement de votre école vous exposent à des températures difficilement supportables, vos conditions de travail sont fortement dégradées. **Remplissez une fiche RSST, elles sont accessibles depuis Arena**. Ces fiches sont le moyen officiel de signaler ce type de difficultés.

Demandez dès à présent à ce que **le sujet de la protection thermique soit inscrit au prochain conseil d'école**.

Envoyez quotidiennement un relevé de température à votre IEN et à votre mairie pour que vos conditions de travail soient mesurées et archivées. Adressez une copie de ces relevés aux représentants des parents d'élèves.

Le changement climatique est une réalité. A l'heure où l'on parle de raccourcir les vacances d'été, il est particulièrement judicieux de faire remonter les difficultés dans lesquelles vous travaillez déjà aujourd'hui pour ne pas les voir exacerbées demain.

Alors que nous cuisons à gros feu dans les classes et que les mesures de protection annoncées contre la chaleur se résument à avoir un accès à un point d'eau potable, cela valait bien la peine d'écrire une circulaire pour ça, les mesures présentées par le ministère en mai sombrent déjà sous le coup des restrictions budgétaires. Localement, nous constatons aussi que la crise du non-replacement prend une ampleur des plus inquiétantes dans la Loire. Globalement, l'immobilisme semble frapper notre institution dès lors qu'un centime serait à engager pour agir. **Blâmer l'Ecole sur l'autel du dieu Pisa et refuser de lui verser la moindre obole pour qu'elle progresse n'a aucun sens.** Vous pouvez compter sur le SNE pour le rappeler à tous les niveaux.

Rendez-vous de carrière des échelons 6 et 8 en 2025/2026

Des collègues au 6ème et au 8ème échelon concernés par un rendez-vous de carrière l'année scolaire prochaine nous ont fait part de leur désarroi face aux changements annoncés pour la classe normale (réduction de durée et repositionnement des rendez-vous de carrière - [tous les détails sont ici](#)) qui devrait entrer en vigueur dès septembre 2025. **Doivent-ils se préparer à un rendez-vous de carrière ?**

La semaine dernière, le SNE vous révélait que le ministère pense peu probable la mise en application de ces changements se fasse aussi vite. Nous avons eu confirmation de cette tendance. **Le texte ne sera pas voté pour la rentrée 2025.** S'il venait à voir le jour, ce serait pour la rentrée 2026, soit la dernière avant une certaine élection présidentielle. Ce fut le même cas pour le PPCR en son temps, alors, pourquoi pas une avancée à venir ?

Le SNE vous rappelle qu'il aide les collègues qui le souhaitent à préparer leurs rendez-vous de carrière. Contactez vos délégués départementaux dès la rentrée pour cela.

Le non remplacement des enseignants absents

La problématique du non remplacements des enseignants du 1er degré est de plus en plus impactante ([voir notre article](#)). Dans l'Ain, l'IA-DASEN précédent avait choisi de renforcer les brigades de remplacement. Dans la Loire, la situation est désormais particulièrement tendue. Le pic de non remplacement s'est étendu d'octobre à juin. On a compté jusqu'à plus de 100 classes sans enseignant par jour, une situation qui n'est pas décemment tenable sur le terrain. Le SNE espère une prise de conscience des difficultés que cette situation engendre tant pour les enseignants que pour l'ensemble des élèves des écoles touchées.

Pour le SNE, plutôt que de chercher à détricoter le temps scolaire, il vaudrait mieux que l'administration s'assure de disposer de suffisamment d'enseignants pour répondre aux besoins des écoles et de leurs élèves. Une position que nous avons eu l'occasion de rappeler au ministère la semaine dernière. Espérons que M. l'IA-DASEN de la Loire

prenne les mesures nécessaires pour répondre à la crise que traverse son département en la matière.

Les comptes-rendus des IEN concernant les rendez-vous de carrière 2024/2025 arrivent

Si vous êtes satisfait de son compte-rendu, **vous pouvez attendre tranquillement** la réception de l'avis de votre IA-DASEN en septembre prochain.

Si vous n'êtes pas satisfait, nous vous encourageons fortement à formuler des remarques. Vous avez deux semaines après réception du compte-rendu pour cela. Si vous venez à intenter un recours contre l'avis du DASEN en septembre prochain, cela pourra être utile pour qu'il vous soit fait droit. **Vos délégués sont à votre disposition si vous avez besoin d'explications supplémentaires.**

Le SNE a été entendu ce jeudi 19 au ministère. Ce rendez-vous fut l'occasion de prendre le pouls de l'avenir du 1er degré. Les intentions sont là, mais les moyens manquent et le contexte politique tendu empêchent les très grandes évolutions.

Et demain ?

Les évolutions envisagées sur le raccourcissement de la classe normale et le déplacement des rendez-vous de carrière ne sont toujours pas définitivement actés. Pour le ministère, vu la date, il semble peu probable que la situation change à la rentrée 2025. La question des moyens est là. Ces mesures coûtent de l'argent. Les arbitrages sur le budget 2026 ne sont pas réalisés. C'est d'ailleurs l'obstacle principal aux évolutions. Le SNE estime qu'il faudra néanmoins rester attentif, l'été a parfois vu des changements d'ampleur se déclencher.

La fin de la rupture conventionnelle est prévue pour décembre 2025. Le ministère nous a indiqué qu'à ce jour sa pérennisation, sa disparition ou son remplacement n'a pas été décidé. **Le SNE a rappelé son attachement à ce dispositif** qui a ouvert une porte de sortie salutaire à bien des collègues qui cherchaient à quitter l'Education nationale.

Le budget alloué au pacte sera encore réduit. Cette année encore, les crédits n'auraient pas été entièrement consommés, a priori plus sur les dispositifs en direction des collègues du 2nd degré. Des économies sont à prévoir. Le ministère affirme vouloir maintenir ses ambitions d'accompagnement à la hauteur des besoins. **Le SNE s'interroge sur l'équilibre qui est envisagé par l'administration.**

Notre Ecole Faisons-la Ensemble est un dispositif en voie de disparition. Le ministère a qualifié de drastique la réduction des crédits déjà effectuée. Le futur ne s'annonce pas plus brillant pour NEFLE, en dépit du volontarisme qui a été affiché : faire en sorte que les projets soient réellement innovants et transformants. L'équation s'annonce complexe à résoudre.

Des pôles de remplacement pour les AESH ne sont pas à l'ordre du jour. Le SNE a relayé ce besoin criant. Le manque de personnel actuel, un état qui fluctue beaucoup selon les territoires, interdit une avancée dans ce domaine. La réponse est supposée venir des PAS. Là encore, la réforme se veut optimiste, mais à l'économie. **Le SNE a fait part de ses inquiétudes quant au devenir de l'école inclusive et au poids qu'elle fait peser sur les collègues.**

Le constat à l'issue de ce rendez-vous est plutôt rude. **La nécessité de réaliser des économies va peser lourd sur l'Education nationale.** Le contexte politique tendu grippe aussi le mécanisme. C'est ainsi que le découpage de l'éducation prioritaire va demeurer ce qu'il est encore un peu.

Le SNE demeure malgré tout fidèle à sa philosophie. Nous avons donc profité de l'échange pour présenter notre projet pour la direction d'école. Le ministère a, au premier abord, visiblement trouvé des axes et idées qui lui parlent. Nous reviendrons vers lui pour voir comment les mettre en œuvre et pour promouvoir nos revendications pour l'ensemble des PE et des AESH. Il va falloir avancer, vous pouvez compter sur notre syndicat pour tenter tout son possible pour cela.

De l'horreur jusqu'aux kermesses en passant par les déclarations venues d'ailleurs 12/06

Cette semaine est une semaine qui a de quoi glacer les sangs. Depuis une directrice d'école caillassée à son domicile par des adolescents jusqu'à une AED assassinée devant son collège, tout concourt à l'effroi. Nos pensées vont bien évidemment aux victimes, et tout particulièrement à Mélanie G. qui a perdu la vie, à leurs familles et à leurs collègues. Ces actes ont de quoi ébranler toute la communauté éducative. La violence qui monte dans notre société fait plus que frapper à la porte de nos établissements.

Il nous revient, en tant qu'enseignants, en lien avec les familles, d'aider nos élèves à grandir, à comprendre ce qui est acceptable ou pas, à gérer leurs ressentis. La réussite de ce travail ne pourra venir que d'un effort collectif qui implique toute notre société. "Faites l'amour, pas la guerre" scandaient les opposants à la guerre du Vietnam dans les années 60. **Apaiser, c'est plus que jamais une philosophie à développer.**

You en avez rêvé ? Le Premier ministre vous l'annonce...

Une direction totalement déchargée à partir de 7 classes ? Plus de classes que d'élèves, ce n'est pas une coquille, **plus de classes que d'élèves** ? Ce sont les promesses qui ont été lancées, peut-être de manière légèrement hasardeuse, par notre Premier ministre, entre autres personnes, lors d'une visite à Montpellier début juin.

Passé le caractère sidérant de ces propos, **le SNE retient l'importance de son rôle d'un syndicat de terrain dans le rappel à la réalité de nos décideurs**, même s'ils ont une certaine expérience de l'Education nationale, le besoin est patent... [Visionner la vidéo](#)

Kermesse dans l'école, qui est responsable ?

Évènement festif attendu par les élèves mais parfois source de tensions au niveau de l'organisation, les kermesses sont à nouveau d'actualité. Quand elle est organisée dans l'école, en-dehors des temps de classe, **la question de la responsabilité se pose**.

Les textes à connaître en la matière sont l'article L212-15 du code de l'Education et la circulaire n°93-294 du 15 octobre 1993 relative à l'utilisation des locaux par les associations en dehors des heures de formation.

Vous pourrez y lire que : "*La loi réserve au maire, et à lui seul, la décision d'autoriser l'organisation d'activités à caractère culturel, sportif, social ou socio-éducatif dans les locaux scolaires ainsi que la responsabilité de cette utilisation.*"

Il revient donc au maire d'autoriser l'utilisation des locaux. Une convention doit être signée. **En l'absence de convention, la sécurité des biens et des personnes relève de la mairie.** Si une convention est signée, c'est l'organisme organisateur qui endosse cette responsabilité.

La surveillance des enfants est sous la responsabilité des parents et de l'organisateur.

Pour le SNE, c'est une solution logique qui exonère enseignants et directeur, en tant que tels, de toute responsabilité concernant le déroulement d'une kermesse dans l'école en-dehors du temps scolaire.

L'inclusion et le manque de moyens mobilisés et mobilisables sont des sources de tension largement répandues. La solution viendra-t-elle d'un nouveau dispositif ? C'est ce que le ministère semble croire. Ou l'histoire d'une énième expérimentation dont les résultats positifs ont été anticipés dès son lancement...

Les PAS arrivent dans notre académie

Les Pials sont aujourd'hui au centre du dispositif de régulation de l'école inclusive. La promesse d'origine était que les AESH allaient attendre les élèves porteurs de handicap et non plus l'inverse. Nous savons tous combien la réalité est autre... Face aux critiques du terrain, très largement relayées par le SNE, **le ministère a décidé de changer son fusil d'épaule et de donner de l'ampleur à la gestion de l'école inclusive.**

Les PAS, successeurs annoncés des Pials, ont été expérimentés à la rentrée 2024 dans 4 départements. **Les retours furent plutôt positifs.** A la rentrée 2025, 4 nouveaux départements se lancent dans l'expérimentation, qui n'a plus rien d'expérimental puisque dès 2025 les PAS feront leur apparition dans les trois départements de notre académie et qu'ils doivent être généralisés à la rentrée 2026. Chaque PAS nécessite un PE à temps complet et est supposé accueillir un personnel médico-social à temps complet aussi. **Espérons que les personnels nécessaires ne seront pas prélevés sur le contingent des PE disponibles pour les écoles.**

Les PAS créés à la rentrée 2025 seront au nombre de : **4 dans l'Ain** (sur Valserhône et Miribel) **4 dans la Loire** (sur Urfé, Portail Rouge, Dasté et Pilat) **7 dans le Rhône** (sur Mornant-Sud, Ecully, Lyon 9 et La Duchère)

Le SNE suivra évidemment de prêt la mise en place de ces PAS et leur fonctionnement. Même si les PAS s'avèrent plus efficaces que les Pials, le SNE se rappelle bien que **le manque d'AESH et que le manque de place dans les établissements spécialisés sont deux éléments fondamentaux à améliorer pour essayer d'obtenir une inclusion plus qualitative.** Enfin, notre syndicat demeure ferme sur son opposition à la tentation actuelle d'immiscer toujours plus de médical dans le quotidien des classes "ordinaires".

Les professeurs des écoles oubliés

Entre les annonces sur nos carrières et les revalorisations à géométrie variable, la frustration est un sentiment de plus en plus en vogue chez les enseignants. Il y a de quoi. Les dernières mesures soufflent à nouveau le chaud et le froid sur la profession. **La réduction de la durée de certains échelons de la classe normale est une bonne mesure, mais elle ne vient pas seule** et c'est là que le bât blesse. C'est pourquoi, à l'occasion du remaniement annoncé des rendez-vous de carrière, **le SNE a alerté le ministère sur le**

risque de créer une inégalité de traitement chez les PE qui sont à la hors classe par rapport à ceux qui n'ont connu que la régime PPCR. [Tous les détails sont à lire ici.](#)